

Problèmes de désarmement (traités hors la conférence du désarmement)

Jean-Pierre Stroot

Deux conférences importantes de désarmement se tiendront à Genève avant la fin de l'année :

la cinquième conférence d'examen des Etats-parties à la Convention sur l'interdiction du développement, de la production et du stockage des armes biologiques et toxiques. (CBW)
la seconde conférence d'examen des Etats-parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation à l'usage de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des traumatismes excessifs ou comme frappant sans discrimination. (CCW)
Ces conférences quinquennales ne se satisfont pas seulement de vérifier la conformité des comportements mais peuvent s'accompagner de propositions nouvelles qui ont pour but d'améliorer les conventions et les protocoles existants ou d'ajouter de nouveaux protocoles.
CCW

C'est ainsi que le protocole IV qui prohibe les armes aveuglantes à laser a été adopté lors de la première conférence d'examen de la CCW en 1995. D'autres initiatives sont proposées cette année. Elles sont dues à l'apparition ou la modernisation de nouvelles armes. L'utilisation massive de bombes à fragmentation au Kosovo a laissé derrière elle quantités de munitions non explosées dont les effets sont analogues à ceux d'un champ de mines antipersonnel. La miniaturisation des munitions des armes légères fait l'objet d'une initiative du gouvernement suisse. Il s'agit en fait de définir à l'aide de critères techniques appropriés le concept déjà ancien de balle dum-dum. L'emploi de celle-ci est interdit depuis 1899 par la convention de La Haye car elle provoque des blessures que l'époque avait déjà considérées comme disproportionnées vis à vis du but recherché dans une guerre, c'est à dire mettre l'adversaire hors d'état de poursuivre le combat. Les experts du laboratoire de balistique du Groupement de l'armement de l'armée suisse ont complété un programme d'études commencé il y a plus de trois ans. (Cf. Bulletin n°4, mars 1998) Ils proposent une méthode de mesure du potentiel des armes légères et de leurs munitions à infliger des blessures et donc à évaluer de manière objective et reproductible la probabilité que celles-ci dépassent en moyenne un seuil acceptable tant par les lois du droit international humanitaire (notion de souffrance inutile) que par la "nécessité militaire". Les moyens techniques existent. Il revient aux états-parties à la CCW de se mettre d'accord sur le critère qui doit conduire à la détermination de ce seuil. Il faut souhaiter que celui-ci soit choisi le plus bas possible. Il permettra d'éviter que de nouveaux systèmes d'armes ne se rapprochent par trop dans leurs effets de ceux des balles dum-dum comme le font certaines munitions modernes de petit calibre. La proposition suisse apporte les moyens de décider objectivement de l'adéquation de toutes les armes légères aux règles du droit humanitaire et de prévenir toute dérive sans un nouvel examen des conventions en vigueur. La balle dum-dum ne serait plus ce concept

vague qui permet des accommodements indésirables. La question n'est pas mineure. Les armes de génocide et particulièrement l'arme nucléaire peuvent aller jusqu'à menacer la survie de l'humanité, mais les armes individuelles blessent et tuent journellement dans la multitude de conflits aujourd'hui ouverts.
CBW

Les armes biologiques présentent des problèmes qui seront traités dans le prochain bulletin après la réunion fin juillet du comité ad hoc en vue de la conférence d'examen en novembre 2001.

J.P.S.

LES SCIENTIFIQUES ET LES ARMES

Jean-Pierre Stroot

23 janvier 2004

Chercheurs et techniciens des sciences naturelles ont assuré au cours du dernier siècle une croissance sans précédent aux connaissances fondamentales tant de la matière inerte que vivante. Les applications nouvelles créent un cadre de vie qui bouleversent des habitudes ancestrales et amplifient le fossé entre pays industrialisés et les autres. Le côté pernicieux de certains développements pose la question des scientifiques qui leur consacrent connaissances et imagination. Il ne s'agit pas de lancer la pierre à quiconque. Le sujet n'est pas neuf. Tous les scrupules ont été levés chez les physiciens, les chimistes et les ingénieurs qui ont développé l'arme atomique au cours du projet Manhattan. Il s'agissait alors de se protéger de la barbarie nazie qui, dans l'esprit de chacun, ne pouvait manquer de se doter de cette arme "absolue" : A ma connaissance, seul Joseph Rotblat a arrêté sa contribution lorsque les nazis furent vaincus. Un grand nombre d'autres participants tentèrent d'empêcher l'utilisation de l'arme contre le Japon au bord du gouffre. Ils formèrent le noyau groupé autour du "Bulletin of Atomic Scientists" et beaucoup participèrent aux efforts des conférences Pugwash pour éviter un holocauste nucléaire au cours de la guerre froide. [1] Tant aux Etats Unis qu'en Union soviétique, les développements se sont poursuivis à la fois par patriotisme et par attrait pour un emploi respecté et rémunérateur. La prolifération s'est élargie, d'abord aux cinq grandes puissances, membres du Conseil de sécurité de l'ONU, récemment à l'Inde et au Pakistan, sans compter Israël, qui refuse de reconnaître un secret de Polichinelle. Des programmes proches du seuil de développement sont vraisemblables [2]. Ils sont encouragés par le blocage total de la Conférence du Désarmement depuis quatre ans. qui protège par ailleurs la modernisation des arsenaux existants sous prétexte de maintenance. Le domaine des armes chimiques et biologiques permet aussi des variations dans l'imagination perverse qui révulsent. Il suffit de citer l'idée de produits capables d'éradiquer la race noire, proposée et étudiée par un médecin sud-africain. Il y a été mis le holà, mais

qu'une telle idée ait pu germer dans l'esprit d'un homme de science laisse pour le moins perplexe. Comme laisse perplexe la conscience de celui qui, dans le domaine des armes classiques, a produit des mines plastiques qui ne permettent pas de localiser les fragments dans le corps des victimes. Etc., etc., car la liste des horreurs ne s'arrête pas là. L'opprobre public et les conventions humanitaires apportent des limites aux moyens de combat et de coercition considérés comme tolérables. Toutefois le progrès des sciences et des technologies ouvrent constamment des voies nouvelles aux applications militaires ou policières. Les autorités et les industries s'en emparent dans la plus grande discrétion, suivant le paradigme qui veut que ce qui n'est pas fait par l'un sera nécessairement fait par l'autre, cas particulier de la proposition : *si cela peut aller mal, cela ne peut qu'aller mal*. N'y a-t-il pas ici une responsabilité et une absence d'esprit critique des scientifiques à prévoir et à tenter de limiter les applications perverses avant qu'elles ne se matérialisent ? Traditionnellement, la création d'armes nouvelles est censée apporter la suprématie à l'inventeur. L'expérience montre que la durée de celle-ci est limitée et s'est considérablement raccourcie au cours du dernier siècle. (Cf. les articles de G.Harigel et de J.P.Stroot, GIPRI, cahier de recherche 2001-1) La puissance destructrice des armes rend leur utilisation plus aléatoire. Le concept de "dommages collatéraux", créé pour les armes nucléaires, a été depuis appliqué à d'autres faits de guerre, notamment par l'OTAN au Kosovo. Il fait reculer la portée des prescriptions des protocoles de Genève sur la protection des populations civiles. Celles-ci sont toujours plus menacées. La maîtrise des armements est en péril et pas seulement dans les domaines nucléaires et biologiques. Il est essentiel aujourd'hui de faire preuve de modération et de prudence. Les nouvelles lignes de développement des technologies militaires et policières doivent être discutées avant leur mise en œuvre et surtout avant leur déploiement. Après celui-ci, il est trop tard. Les intérêts stratégiques et financiers prennent le dessus. Le désarmement catégoriel devient alors une entreprise de longue haleine au cours de laquelle tous les dangers peuvent se manifester.

J.P. Stroot

[] Le professeur Rotblat et les conférences Pugwash partagèrent le prix Nobel de la Paix en 1996.

[] Cf. le cahier de recherches 2001-1 du GIPRI sur la défense antimissiles balistiques, avril 2001.

LE RETOUR DU GIPRI

23 janvier 2004

L'équipe du GIPRI

Le GIPRI reprend lentement des couleurs. Le Grand Conseil de Genève a décidé du financement de son secrétariat jusqu'en 2003. La fidélité de la Ville de Genève et de la commission des villes périphériques ont payé. Le Conseil de fondation et les collaborateurs du GIPRI s'engagent à tout mettre en œuvre pour que Genève ait, dans le cadre de la future Maison de la Paix, une institution qui puisse perpétuer dignement la tradition des J.J. de Seillon, H. Dunant et tous ceux, célèbres ou obscurs, dévoués à la cause de la paix. Il n'est pas encore possible de garantir une périodicité fixe du bulletin d'information. La renaissance est trop récente. Ce numéro est distribué aux missions diplomatiques, aux organisations internationales, aux institutions étrangères similaires et aux organisations non-gouvernementales (ONG) intéressées ainsi qu'aux autorités de financement. Nous avons l'ambition de réanimer l'association de soutien, le Pro-GIPRI, en sommeil depuis trop longtemps. Voilà plusieurs années qu'il ne pouvait être question de solliciter individuellement et systématiquement les personnes intéressées en faveur d'une institution qui avait si peu à offrir, sinon sa bonne volonté. Une campagne sera organisée, accompagnée de l'envoi de ce bulletin. Dans le futur, le bulletin servira aussi à répercuter des questions soulevées par les lecteurs, source supplémentaire de réflexion pour le développement de nos programmes. Le financement des activités de recherche du GIPRI dépend de l'écho trouvé par celles-ci auprès des acteurs sociaux, suisses comme étrangers. Il n'est pas toujours facile de faire partager l'intérêt manifesté pour des sujets à première vue académiques, théoriques peut-être, en tout cas loin des applications et des solutions immédiates aux problèmes de tous les jours : sécurité, immigration, emploi, etc. Il n'empêche qu'à terme, ce sont des études de ce type qui peuvent aider à fournir des clés nouvelles. Le sensationnel et les paillettes ont peu de place au GIPRI. Les chercheurs n'engagent qu'eux-mêmes et, avant tout, leur probité scientifique. Physiciens, biologistes, informaticiens se mêlent aux sociologues, anthropologues, politologues et autres juristes dans une réflexion pluridisciplinaire. Nous pensons que le public et les acteurs sociaux le saisiront et qu'ils s'adresseront au GIPRI comme à une source d'information pour leurs propres activités et qu'ils contribueront à la multiplication de ses programmes. Chacun peut suivre les activités de l'institut grâce à la page web (actuellement hôte d'un serveur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich : <http://www.ssn.ethz.ch/gipri>). Ici aussi une certaine patience est demandée, mais le processus de mise à jour se met en place. (Les documents repris sur la toile peuvent en général être obtenus sous forme imprimée en s'adressant au secrétariat).

LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS

La politique de la nouvelle administration américaine, élue en 2001, répond à la volonté d'assurer la suprématie des Etats Unis dans tous les domaines. Elle est affirmée avec force, parfois de manière maladroite, arrogante ou même quelque peu ridicule. L'avenir dira si les intentions exprimées se réaliseront dans leur totalité ou si quelques inflexions ou même quelque retournement se manifesteront . Le renversement de la majorité au Sénat après la mise en place du nouveau gouvernement est un élément qui pourrait nuancer une pensée abrupte, sinon provocatrice. Celle-ci toutefois représente un courant important de la société américaine. Il englobe une grande partie de la classe moyenne, celle qui fait les présidents. Les préoccupations de sécurité individuelle priment chez des gens qui veulent à tout prix, fût-ce aux dépens des plus démunis, protéger leurs privilèges, aussi minables soient-ils parfois [1]. L'utilisation à cet effet d'une large prééminence scientifique et technique est donc bienvenue dans tous les cas de figure, sans considération de ses conséquences pour le reste du monde. Les premières manifestations de la nouvelle politique prennent la forme de décisions unilatérales. Celles-ci ne sont pas nécessairement négatives, Elles démontrent cette absence complète d'intérêt pour les autres, même si elles s'accompagnent d'une rhétorique visant à se doter de bonne conscience. Ce n'est pas celle-ci qui pourrait changer la réalité. Le programme de défense antimissile balistique (NMD) [2] est, avec le refus de ratifier la convention de Kyoto sur la protection de l'environnement, le parangon de la décision unilatérale. Il menace le traité ABM qui limite depuis 1973 le déploiement de systèmes antimissile des deux plus grandes puissances nucléaires. Ce traité est la pierre de touche qui a depuis ouvert la voie à la plupart des accords de maîtrise des armements et de désarmement nucléaire partiel. Aujourd'hui, le président Bush présente le traité ABM comme un produit obsolète de la guerre froide qui aurait dû disparaître avec elle ! En caricaturant, cela reviendrait à dire que les conventions de Genève n'ont plus lieu d'être, car il n'est plus possible dans les conflits actuels de séparer efficacement civils et militaires ! Ce n'est certes pas l'intention, mais la démarche illustre un changement de paradigme important. La menace de relancer une course aux armements de génocide par l'abolition du traité ABM est balayée au profit de mesures destinées à se protéger de quelques états réputés "voyous", sans réels moyens, qui seraient rayés de la carte du monde avant même de savoir si l'agression hypothétique qu'ils auraient menées avait eu quelque effet sensible. La seule superpuissance après la guerre froide ne se préoccupe plus des armements des autres, mais uniquement de créer une force qui les surpasse tous, une fois pour toutes. La maîtrise des armements deviendrait superflue en ce qui la concerne. Elle peut être abandonnée au bon vouloir des acteurs secondaires. Une telle attitude de rejet est dangereuse, autant pour ceux qui la pratiquent que pour les autres qui la subissent. Ainsi, les fondements de la mise en cause de la maîtrise des armements méritent un examen plus approfondi. L'expression "maîtrise des armements" traduit en français les termes anglais "arms control" utilisés dans les traités internationaux. Les mots ne sont pas innocents. Les traités de maîtrise des armements sont conclus lorsque les parties ne maîtrisent plus les armes. Les juristes internationaux admettent qu'il s'agit d'accords de coopération. Le traité ABM est exemplaire de ce point de vue. C'est un traité bilatéral. Il n'a été possible au cœur de la guerre froide que grâce au constat de l'impossibilité pour les deux superpuissances de l'époque de se doter d'un système d'armes capable de vaincre

l'adversaire et, simultanément, de se protéger de destructions massives qui auraient laissé le vainqueur dans le même état de décomposition que le vaincu au milieu de pertes humaines incalculables. Les armes nucléaires passaient ainsi du stade d'armes de guerre à celui d'armes de dissuasion. C'est donc bien une coopération, forcée sans doute, mais incontournable pour deux gouvernements qui avaient, quelles qu'étaient leurs oppositions, gardé la notion des limites infranchissables. Elle n'a pas mis fin au conflit. L'Union soviétique s'est effondrée, mais cela n'a pas été à cause des armes. La maîtrise des armements est un concept qui date de l'avènement de l'arme nucléaire. Sa nécessité n'avait jamais été ressentie au cours de l'histoire humaine. Grâce à une supériorité d'armement classique et/ou au nombre des combattants, les guerres pouvaient être gagnées, même douloureusement, mais sans coût insurmontable pour le gagnant. Les armes de destruction massive, principalement les armes nucléaires, ont mis fin à cet état de chose. En fait, elles sont inutilisables. Les guerres actuelles ne mettent pas en confrontation directe des puissances qui disposent de haute technologie. Elles se déroulent encore suivant un schéma classique. Toutefois, la suprématie de la seule superpuissance restante, les Etats Unis d'Amérique, est telle que ses interventions depuis 1991, par exemple dans la guerre du Golfe et dans celle du Kosovo, décident rapidement du sort des armes car elles ne se heurtent pas à des forces dotées d'armes de destruction massive. La situation est inédite à l'âge moderne. Malgré la fin de la guerre froide, les arsenaux nucléaires américains et russes ne se démantèlent pas de façon significative. Le nombre de missiles prêts à intervenir a considérablement diminué, mais il reste bien au delà des "besoins" de la simple dissuasion (MAD, mutual assured destruction). Les armes tactiques ne sont pas incluses dans les accords de désarmement. Seuls les missiles de portée intermédiaire ont été détruits, sans toutefois que les têtes elles-mêmes aient été démilitarisées. Cependant, les forces nucléaires ne représentent plus une menace immédiate. La Russie n'est plus en mesure de tenir tête aux Etats Unis, sinon par dissuasion. Elle n'est plus un acteur. La Chine n'est pas encore une grande puissance nucléaire. L'Inde et le Pakistan sont au début d'une course difficilement prévisible, mais leurs moyens sont limités actuellement. La Grande Bretagne et la France s'attachent à des arsenaux, même réduits, comme attributs attachés à la dignité de membres du Conseil de sécurité de l'ONU. La suprématie des Etats Unis est donc sans partage. Elle se manifeste dans tous les domaines militaires : forces déployées, prêtes à intervenir en tout point du globe, recherche et développement pour la création de nouvelles armes classiques plus performantes, plus "intelligentes", armes de coercition et de contrôle politique, moyens électroniques pour la guerre de l'information et de la communication. L'avance dans tous ces secteurs est souvent considérable. Les succès de sa technologie donne à l'administration américaine un sentiment d'invincibilité. La tentation est grande dans pareil cas de se passer des autres et de faire cavalier seul. Tel est le sens des décisions unilatérales de la nouvelle administration. Les Etats Unis ont la maîtrise de leurs armements. Il n'y a plus rien à négocier. Les concurrents peuvent s'agiter autant qu'ils le souhaitent ; cela n'a plus d'importance. Il suffit de s'appuyer sur un effort continu de mise en place de systèmes toujours plus sophistiqués qui préviennent les progrès des adversaires potentiels, avec en prime le maintien de la suprématie économique par le financement des industries de haute technologie. Ainsi, la défense antimissiles balistiques [3] est un élément de cette politique parmi d'autres. La partie visible consiste à dépenser 60 milliards de dollars pour, éventuellement et de façon

très aléatoire, arrêter un missile improbable, tiré sur le territoire des Etats Unis par un état voyou. Il serait déjà étonnant qu'un tel missile fasse des dégâts pour une fraction significative de la somme investie, sans compter l'entretien d'un tel système ! Tout indique donc que ce projet n'est qu'un début qui devrait à terme militariser l'espace extraterrestre et assurer le contrôle de la totalité de la planète. Puisqu'il n'y aurait plus rien à partager, il n'est pas étonnant que le régime des accords de maîtrise des armements tombe en désuétude. Il s'agit d'une attitude messianique dangereuse pour son promoteur comme pour le reste du monde. Elle est dangereuse car elle repose sur une illusion dans le temps comme dans l'espace. A court terme rien ne semble pouvoir s'opposer à la volonté des Etats Unis. A plus long terme, la course aux armements nucléaires risque de s'enflammer à nouveau et recréer l'impasse précédente.

La richesse actuelle des Etats Unis est telle qu'ils peuvent se doter d'un armement classique plus important en nombre que n'importe quel autre pays ou coalition. Cependant, ces armes sont qualitativement à la portée des pays qui disposent d'une infrastructure industrielle même modeste de haute technologie. Les systèmes nouveaux ont de plus en plus recourt aux technologies basées sur les sciences de la matière, sur l'électronique et les communications. L'avantage apporté par toute découverte dans ces domaine n'est pas de longue durée. Déjà durant la guerre froide, certains avançaient l'idée que la supériorité des avions de chasse américains ne se manifesterait dans un conflit qu'en cas de conditions météorologiques effroyables. Les développements se sont encore accélérés depuis. La durée de vie des équipements informatiques dans les applications civiles ne dépasse plus quelques années. Les étapes peuvent être brûlées par les puissances émergentes. De plus, la programmation des matériels est accessible à tous. Les spécialistes se retrouvent partout. Ils font même défaut dans les pays industrialisés où ils sont invités à immigrer alors que les frontières se ferment pour les autres. Tactique de drainage des cerveaux ou besoins réels : peut-être les deux. De toutes façons, la primauté ne dure, comme les roses, que l'espace d'un matin. C'est dans ces domaines que s'exerce aujourd'hui la majeure partie des activités de surveillance et d'espionnage, y compris entre alliés [4]. Il faut redonner vie au concept d'accord de maîtrise, car les armements modernes ne sont pas maîtrisables par un seul, aussi puissant soit-il. Le cycle infernal des systèmes offensifs et défensifs emmène l'humanité dans un piège mortel [5]. Au risque d'accident s'ajoute désormais celui d'attaque de préemption par la partie qui détiendrait ce qu'elle croirait une supériorité terriblement limitée dans sa durée.

J.P.Stroot

[1] Cf l'étude de J.K.Galbraith, The culture of contentment (1994)

[2] NMD, cahier de recherche et de documentation 2001-1, GIPRI (avril 2001)

[3] Cahier GIPRI 2001-1.

[4] Echelon, rapport de la commission de l'UE

[5] GIPRI 2001-1, page .